

Énoncés

SPORTSQUÉBEC est responsable du choix des sports présentés à la Finale des Jeux du Québec.

SPORTSQUÉBEC fera connaître aux régions et aux milieux candidats la liste officielle des sports au programme de la prochaine Finale des Jeux du Québec, 3 ans avant la tenue de la Finale.

But

Permettre de sélectionner les sports et ultimement de préparer les athlètes qui représenteront leur région dans les épreuves présentées à la Finale.

Procédure

La candidature d'un sport doit être déposée par une fédération sportive reconnue. Cette demande est valide que pour une Finale. Les fédérations sportives doivent faire la demande à chaque édition des Jeux du Québec.

Modalités

- **SPORTSQUÉBEC** fera connaître la programmation officielle, par écrit, dans la section "Réglementations" des Normes d'opération.
- Les horaires détaillés et définitifs des compétitions seront fournis aux régions au plus tard quarante-huit heures avant le début de la Finale.

1. LISTE DES SPORTS AUX FINALES DES JEUX DU QUÉBEC

www.jeuxduquebec.com/content.aspx?PageID=80

2. CRITÈRES DU CHOIX DES SPORTS RÉGULIERS

www.jeuxduquebec.com/admin/Browse/files/PDF/Sports_au_programme/Criteres_choix_des_sports_2011.pdf

3. CHOIX DES SPORTS POUR ATHLÈTES AYANT UN HANDICAP POUR DES SPORTS DÉJÀ SÉLECTIONNÉS AU PROGRAMME DES FINALES DES JEUX DU QUÉBEC

CRITÈRES

Bloc 1 25 points

- a) Justification adéquate* de la place des Jeux du Québec dans le modèle de développement de l'athlète, de la fédération sportive et des catégories ciblées de son sport.

Bloc 2 20 points

- b) Plan d'action et d'intervention en régions sur deux ans menant à la Finale des Jeux du Québec.

- Décrivez brièvement comment votre fédération est décentralisée en régions et qui sont vos répondants (individu, club, association, etc.).
- Identifiez les actions et les interventions que la fédération entend mener en région pour assurer la réussite de cette intégration pour 2010 et 2011.

Bloc 3 40 points

- c) Sport ayant une pratique active
La présence active sera déterminé par;

- le nombre de finales régionales, événements ou camp de perfectionnement qui ont été organisés l'année avant les Jeux du Québec ;
- le nombre d'entraîneurs certifiés ;
- le nombre d'assistants ou accompagnateurs sportifs ;
- Le nombre d'événements ;
- Le nombre de clubs s'impliquant dans la pratique des athlètes de 21 ans et moins ayant un handicap ;
- Le nombre d'athlètes de 21 ans et moins à l'intérieur des clubs identifiés.

Bloc 4 15 points

- d) Débouchés et performances des athlètes québécois de votre sport dans les Grands Jeux suivants :
- Jeux du Canada.
 - Jeux paralympiques.
 - Jeux Olympiques Spéciaux mondiaux.

L'acceptation d'un sport et la taille de son contingent ne signifient pas nécessairement l'acceptation de toutes les épreuves proposées dans le questionnaire présenté par la fédération sportive. Le jury du choix des sports se réserve le droit d'imposer la taille du contingent et le nombre d'épreuves pour chaque sport.

Les fédérations doivent être présentes dans un minimum de **4** régions pour être admises. Être présent signifie qu'il y a eu une finale régionale lors des Jeux régionaux.

4. CHOIX DES SPORTS POUR LES OLYMPIQUES SPÉCIAUX DU QUÉBEC (OSQ)

CRITÈRES

- Les OSQ doivent avoir une entente avec la fédération sportive concernée.
- Les OSQ doivent être au minimum présent dans **5** régions pour être admis. Être présent signifie qu'il y a eu une finale régionale lors des Jeux régionaux.

A. TAUX DE PARTICIPATION

Afin de favoriser le développement, il est proposé que les fédérations qui font une demande respectent un plancher de participation minimum pour être admises. Ce plancher est variable selon chaque fédération considérant la nature particulière de chacune de celles-ci.

	Nombre d'athlètes	Total possible	Pourcentage
Athlétisme OSQ	25	76	30%
Basketball en fauteuil	48	228	20%
Boccia*	12	57	20%
Cyclisme à mains	12	38	30%
Goal Ball	24	114	20%
Natation OSQ	30	76	40%
Natation NAUH	18	76	20%
Patinage artistique OSQ	15	76	20%

Chaque fédération devra déposer son dossier de candidature et en plus respecter leur pourcentage de présence à la Finale précédant la sélection pour être admise aux Jeux.

L'acceptation d'un sport et la taille de son contingent ne signifient pas nécessairement l'acceptation de toutes les épreuves proposées dans le questionnaire présenté par la fédération sportive. Le jury du choix des sports se réserve le droit d'imposer la taille du contingent et le nombre d'épreuves pour chaque sport.

Le jury du choix des sports se réserve le droit d'évaluer, la justification de la place des Jeux du Québec dans le modèle de développement de l'athlète de la fédération présenté au dossier de candidature.

Le jury du choix des sports se réserve le droit de définir s'il y a pratique active ou non dans une région.

5. CHOIX DES SPORTS SPÉCIFIQUES POUR ATHLÈTES AYANT UN HANDICAP FINALE DES JEUX DU QUÉBEC

CRITÈRES

Bloc 1 25 points

- e) Justification adéquate* de la place des Jeux du Québec dans le modèle de développement de l'athlète, de la fédération sportive et des catégories ciblées de son sport.

Bloc 2 20 points

- f) Plan d'action et d'intervention en régions sur deux ans menant à la Finale des Jeux du Québec.

- Décrivez brièvement comment votre fédération est décentralisée en régions et qui sont vos répondants (individu, club, association, etc.).
- Identifiez les actions et les interventions que la fédération entend mener en région pour assurer la réussite de cette intégration pour 2010 et 2011.

Bloc 3 40 points

- g) Sport ayant une pratique active**

La présence active sera déterminé par;

- le nombre de finales régionales, événements ou camp de perfectionnement qui ont été organisés l'année avant les Jeux du Québec ;
- le nombre d'entraîneurs certifiés ;
- le nombre d'assistants ou accompagnateurs sportifs ;
- Le nombre d'événements ;
- Le nombre de clubs s'impliquant dans la pratique des athlètes de 21 ans et moins ayant un handicap ;
- Le nombre d'athlètes de 21 ans et moins à l'intérieur des clubs identifiés.
- Sport individuel : sport ayant une pratique active** dans un minimum de 5 régions.
- Sport d'équipe : sport ayant une pratique active** dans un minimum de 4 régions.

Bloc 4 15 points

- h) Débouchés et performances des athlètes québécois de votre sport dans les Grands Jeux suivants :
- Jeux du Canada.
 - Jeux paralympiques.
 - Jeux Olympiques Spéciaux mondiaux.

L'acceptation d'un sport et la taille de son contingent ne signifient pas nécessairement l'acceptation de toutes les épreuves proposées dans le questionnaire présenté par la fédération sportive. Le jury du choix des sports se réserve le droit d'imposer la taille du contingent et le nombre d'épreuves pour chaque sport.